



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



46^e CONSEIL DIRECTEUR

57^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., E-U, 26-30 septembre 2005

RÉSOLUTION

CD46.R2

PROCESSUS DE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL DU BUREAU SANITAIRE PANAMÉRICAIN

LE 46^e CONSEIL DIRECTEUR,

Considérant les divers processus qui ont examiné systématiquement le fonctionnement de l'Organisation panaméricaine de la Santé dans le but de la renforcer pour mieux répondre aux besoins des États Membres ;

Gardant à l'esprit que le 44^e Conseil directeur de l'OPS a demandé au Comité exécutif de mettre sur pied un groupe de travail pour examiner la situation de l'OPS au 21^e siècle et de présenter un rapport ainsi que de faire des recommandations au Conseil directeur ;

Ayant examiné le rapport du Groupe de travail sur l'OPS au 21^e siècle (document CE136/5);

Ayant pris note du document CE136/14 « Mise à jour sur les progrès du changement institutionnel au sein du Bureau sanitaire panaméricain », et

Rappelant la résolution CE134.R5, demandant au Bureau sanitaire panaméricain de faire rapport régulièrement au Comité exécutif du travail du Bureau des services de contrôle interne de l'OMS, et la décision CE135(D7), concernant l'application des recommandations du rapport spécial du Vérificateur aux Comptes,

./..

DÉCIDE :

1. De féliciter et de remercier le Groupe de travail sur l'OPS au 21^e siècle de son rapport.
2. De prendre acte du rapport du Groupe de travail sur l'OPS au 21^e siècle et de ses recommandations.
3. De féliciter la Directrice pour les changements institutionnels au sein du Bureau sanitaire panaméricain apportés à ce jour.
4. De demander au Bureau des services de contrôle interne de l'OMS de soumettre un rapport annuel au Comité exécutif.
5. De remercier le Président actuel et le Président antérieur du Comité exécutif de leur travail au niveau du suivi de l'exécution par le Secrétariat des recommandations du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.
6. De demander à la Directrice de :
 - a) mettre en application les recommandations du Vérificateur intérieur des Comptes;
 - b) mener à terme la mise en œuvre des recommandations du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, en particulier celles portant sur les systèmes de gestion des plaintes et des ressources humaines;
 - c) tenir compte des conclusions du rapport et des recommandations du Groupe de travail sur l'OPS au 21^e siècle, des changements institutionnels au sein du Bureau sanitaire panaméricain et des recommandations du rapport spécial du Commissaire aux Comptes lors de la préparation du prochain Plan stratégique pour le travail du Bureau sanitaire panaméricain.

(Sixième réunion, le 28 septembre 2005)